

Avis n°2017-2  
du 7 mars 2017

**AVIS SUR LE SAGE DE LA HAUTE-VALLEE DE L'AUDE**

**REFER :** *Projet de SAGE Haute vallée de l'Aude validé par la CLE le 14 novembre 2016 :  
PAGD, règlement, et rapport environnemental*

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Haute vallée de l'Aude est en grande partie inclus dans la zone d'actions anguille définie par le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2016-2021. La Sals est en zone d'action à long terme (ZALT) et l'Aude jusqu'à l'Aiguette en zone d'action prioritaire (ZAP) anguille. Voir carte des enjeux grands migrateurs en annexe.

A ce titre, en application de l'article R436-48 6° du code de l'environnement, le COGEPOMI a examiné le projet de SAGE au regard des enjeux relatifs à cette espèce et constate que :

- les enjeux sur la préservation de l'anguille sont bien identifiés ; il est fait référence au plan de gestion des poissons migrateurs et au plan de gestion de l'anguille. Il est à noter toutefois que le rapport environnemental fait référence au plan de gestion des poissons migrateurs 2010-2014. Il conviendra donc que le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) précise que sa référence est le plan de gestion des poissons migrateurs 2016-2021.
- Les enjeux en terme de restauration des milieux favorables à l'anguille sont identifiés et analysés dans le SAGE,
- le SAGE préconise d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique selon 2 niveaux de priorité en raison du nombre important d'ouvrages à traiter dans les délais réglementaires. La ZAP Anguille est la priorité territoriale, avec 23 ouvrages dont environ 15 sur lesquels faire porter une action d'ici 2018. La Sals (en ZALT) est traitée en tant que priorité 2, ce qui est compatible au plan de gestion des poissons migrateurs dès lors que les opportunités de restauration de la continuité au titre du classement en liste 1 sont saisies,
- le SAGE énonce une règle visant à la préservation du bon fonctionnement des cours d'eau contre les impacts à la continuité écologique. L'anguille est concernée sur la ZAP.

Le COGEPOMI considère donc que le projet de SAGE :

- intègre l'objectif de restauration de la continuité piscicole sur son périmètre en application du plan de gestion des poissons migrateurs et du plan de gestion anguille 2015-2018 dans trois dispositions du PAGD et une règle,
- est compatible aux deux plans de gestion cités ci-dessus.

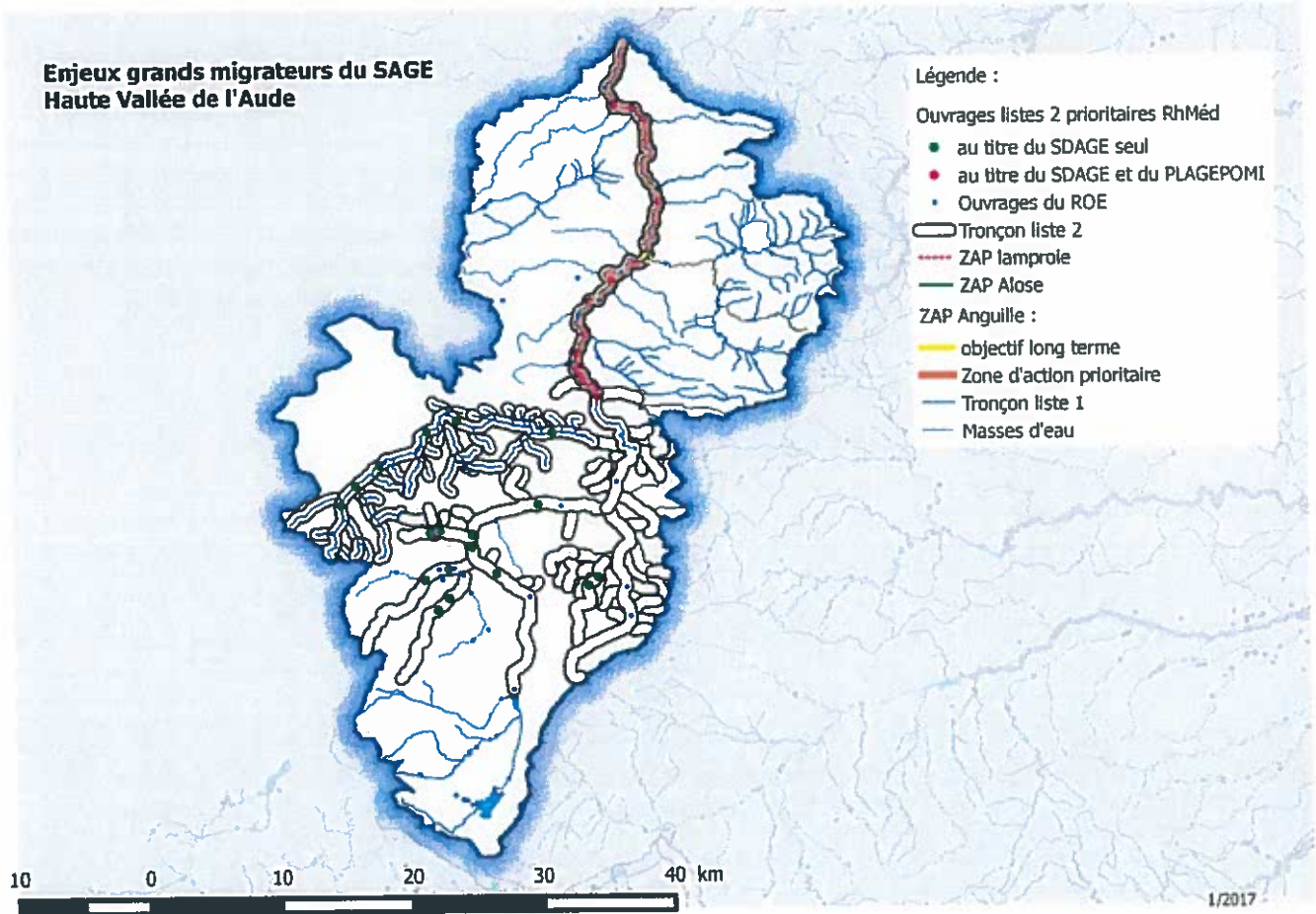
Le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée émet un avis favorable sur le projet de SAGE de la Haute vallée de l'Aude et invite à ce que le PAGD fasse explicitement référence au plan de gestion des poissons migrateurs 2016-2021 arrêté le 14 novembre 2016 par le préfet coordonnateur de bassin. Conformément au plan de gestion des poissons migrateurs, il engage la structure porteuse du SAGE à communiquer sur les actions menées sur les espèces amphihalines auprès des différents publics et à les faire connaître à la DREAL de bassin qui en informera le COGEPOMI.

Le président du COGEPOMI

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Le directeur régional adjoint



## ANNEXE



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The analysis focuses on identifying trends and patterns over time, which is crucial for making informed decisions.

The third part of the document provides a detailed breakdown of the results. It shows that there has been a significant increase in sales volume, particularly in the middle and lower income brackets. This suggests that the current marketing strategy is effective in reaching a wider audience.

Finally, the document concludes with several key recommendations. It suggests that the company should continue to invest in research and development to stay ahead of the competition. Additionally, it recommends a more targeted marketing approach to maximize the return on investment.

Year	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
2018	120	150	180	200	650
2019	150	180	220	250	800
2020	180	220	280	320	1000
2021	220	280	350	400	1250
2022	280	350	420	480	1530
2023	350	420	500	550	1820
2024	420	500	580	650	2150
2025	500	580	650	720	2450
2026	580	650	720	800	2750
2027	650	720	800	880	3050
2028	720	800	880	950	3350
2029	800	880	950	1020	3650
2030	880	950	1020	1100	3950